



7^{ème} VIDE GRENIER Au Viviers-du-Lac

DIMANCHE 07 AVRIL 2019

Bulletin d'inscription (à retourner entièrement complété)

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tel : Mail :

Carte d'identité Numéro :
Délivrée le par

Numéro d'immatriculation du véhicule :
Type, marque et modèle :

Declare sur l'honneur :

- de ne vendre que des objets d'occasion personnels,
- de vendre ni animaux, ni nourriture, ni CD gravés, armes, objets neufs ... conformément à la législation en vigueur sur les vide-greniers
- de ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R312-9 du code pénal).
- De ne pas être professionnel
- D'être couvert par une assurance responsabilité civile
- D'avoir lu et d'accepter le règlement intérieur ci joint

Lu et approuvé (à écrire svp): Signature

Choix de l'emplacement souhaité :

Emplacement(s) **intérieur** sans parking (table de 1,2 mètres fournie) : 6€ la table.

Emplacement(s) **extérieur** 3x3m sans véhicule, sans parking : 7€ l'emplacement

Emplacement(s) **extérieur** 4x3m sans véhicule, sans parking : 9€ l'emplacement

➔ Pour les 3 types emplacements précédents, les exposants seront autorisés à pénétrer sur le site avec le véhicule annoncé ci-dessus pour le déchargement. Ils s'engagent à ressortir du site rapidement pour que chacun puisse s'installer. Les véhicules ne pourront plus accéder jusqu'à l'emplacement. Quelques dizaines de mètres seront à parcourir à pied.

Emplacement **extérieur** 6*4m avec 1 vh garé sur emplacement : 15 € l'emplacement

Total :

Bulletin à retourner entièrement complété avec règlement par chèque uniquement et photocopie recto verso de la pièce d'identité

avant le 28 mars 2019 (cf article 2 du règlement) :

APE Viviers-du-Lac - 70 rue Antoine Montagnole - 73420 Viviers-du-Lac

Renseignements au 06.75.60.01.08 / 06.07.42.52.46

ou par mail : apeviviersdulac@gmail.com

Règlement (à conserver)

Article 1 : L'APE du Viviers du Lac organise un vide grenier le dimanche 07 avril 2019, ouvert uniquement aux particuliers dans la limite des places disponibles. Il aura lieu sur le site de « la roselière », sis chemin de la cavette au Viviers du Lac.

Article 2 : Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de réception **des dossiers complets** : bulletin d'inscription intégralement renseigné + du règlement par **chèque uniquement** + de la photocopie **recto-verso** de la pièce d'identité + renseignements du véhicule qui pénétrera dans l'enceinte du vide grenier. Après le 28 mars 2019, le prix des emplacements sera majoré de 2€.

Article 3 : Pour les emplacements intérieurs, les tables et chaises sont fournies. Aucun matériel ne sera prêté pour les emplacements extérieurs.

Article 4 : En aucun cas, l'annulation de l'inscription ne donne lieu à un remboursement, quel qu'en soit le motif.

Article 5 : L'accueil des exposants se fera entre 6h et 8h. L'accès à la manifestation sera ouvert au public de 8h à 17h. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans l'enceinte du vide grenier pendant les horaires d'ouverture au public. Seuls les exposants ayant réservés un emplacement de 6x4m seront autorisés à stationner 1 véhicule sur leur emplacement. Les autres devront se garer dans les parkings adaptés et non gérés par l'organisateur. **Aucun départ ne sera autorisé avant la fermeture du vide grenier soit 17h.**

Article 6 : Suite à l'aménagement extérieur du site, les emplacements ont été redéfinis et modifiés nécessitant une nouvelle organisation. Sera autorisé à pénétrer sur le site pour le déchargement uniquement 1 véhicule par emplacement, quel que soit la taille de l'emplacement. Aucun véhicule pourra décharger une première fois et revenir décharger une seconde fois. Et aucun véhicule (voiture, remorque, moto... etc) ne pourra rouler ou stationner sur la pelouse.

Article 7 : Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des marchandises ou des véhicules.

Article 8 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur sur les vide-greniers notamment sur les biens mis en vente (interdiction de vente d'animaux, nourriture, CD gravés, objets neufs...).

Article 9 : Pour le bon fonctionnement du vide grenier : les exposants s'engagent à respecter les lieux, à laisser 0 déchet sur l'emplacement attribué et à repartir avec leurs invendus.

Article 10 : Pour des raisons de sécurité et d'installation, le nombre de véhicule de plus de 5m de long et de 1.9m de haut sera limité. Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Article 11 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Article 12 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement.

Commodités sur place :

Toilettes, buvette et restauration rapide

Contact : de préférence par mail apeviviersdulac@gmail.com

Céline SIMON : 06.75.60.01.08 Jane GINET : 06.07.42.52.46

